

LE BILAN DE COMPETENCES

Image de soi et réalisation professionnelle



Une approche innovante
alliant image de soi et
réalisation professionnelle

Bilan de compétences

Une approche innovante qui vous permet de vous réapproprier votre image pour la mettre au service de votre réalisation professionnelle

Enjeux

- Se réapproprier son image pour renforcer la confiance et l'estime de soi
- Réaliser un diagnostic du parcours professionnel
- (Re)découvrir son mode d'emploi et dévoiler tout son potentiel
- Ouvrir de nouvelles voies, dessiner des virages en phase avec son image et sa personnalité
- Donner du sens à son avenir professionnel en respectant sa nature profonde

Objectifs

- Identifier les **ressources mobilisables** : aptitudes, savoir-être, compétences techniques, intérêts professionnels, motivations & valeurs, image de soi.
- Identifier les aires de mobilité pour valider ses **compétences transférables** et les passerelles métiers envisageables.
- Identifier un **projet** professionnel en adéquation avec son profil en tenant compte des paramètres extérieurs.
- **Travailler son image** pour reprendre confiance en soi, se sentir plus serein dans la prise de décision et s'exprimer au travers de son apparence.

Le bilan de compétences est réalisé par des experts de l'orientation professionnelle et du conseil en image.

Vous pouvez retrouver le profil de nos experts sur notre site www.pepите-sc.com.

Cadre réglementaire du bilan de compétences :

Le bilan de compétences est une démarche règlementée par le Code du Travail dont notamment les articles R.6322-35, R.6322-36, R.6322-37 et R.6322-38. L'encadrement légal vise avant tout à protéger le bénéficiaire. Comme le précise l'article L.6313-10 du Code du Travail, le bilan de compétences a pour objet de « permettre à des travailleurs d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation ».

Modalités

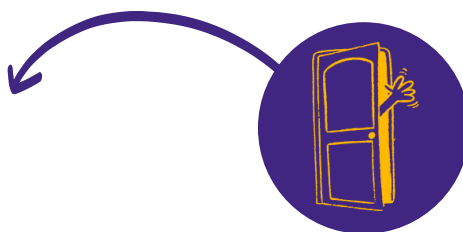
Le bilan de compétences se réalise en présentiel (au moins pour les rendez-vous "image de soi").

Les séances du bilan de compétences sont planifiées en amont, en fonction de vos disponibilités.

Ce planning peut être ajusté en fonction de vos besoins et de vos contraintes personnelles ou professionnelles. Si la situation le nécessite, le planning peut être modifié au cours du bilan de compétences.

Accessibilité

Nous disposons de différents sites pouvant accueillir des personnes à mobilité réduite. Pour toute autre situation de handicap, merci de bien vouloir nous contacter afin que nous étudions ensemble comment vous accueillir de façon optimale ou vous proposer une alternative.



Délais d'accès

Nous vous proposons un premier rendez-vous sous 7 jours après votre prise de contact (en fonction de vos disponibilités), afin d'analyser votre demande et vos attentes. Ce premier rendez-vous est gratuit et sans engagement. A l'issue de ce rendez-vous, le bilan pourra se poursuivre dès réception de l'accord de prise en charge ou dès signature de la convention de la prestation, selon le mode de financement choisi.



Financement

Le bilan de compétences peut-être financé partiellement ou intégralement par votre **CPF** (Compte Personnel de Formation). Il existe également d'autres solutions de financement. Nous sommes à votre disposition pour vous guider dans votre choix en fonction de votre situation (salariat, profession libérale, demandeur d'emploi, agent de la fonction publique...).

Notre organisme est certifié QUALIOPF au titre de la catégorie : bilan de compétences.

PÉPITE SC ® | WWW.PEPITE-SC.COM

Quai des Chartrons - Hangar 15 - 33 300 Bordeaux | Tél. +33 (0)5 56 11 59 21 | contact@pepите-sc.com

SARL au capital de 100 000 € | RCS Bordeaux 75005712700037

N° TVA Intracommunautaire FR22750057127 | Code APE 7022 Z

Organisme de formation enregistré sous le n° 72 33 08 629 33. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

01 PHASE PRÉLIMINAIRE

Phase définie dans l'Article L. 6313-1 du code du travail.

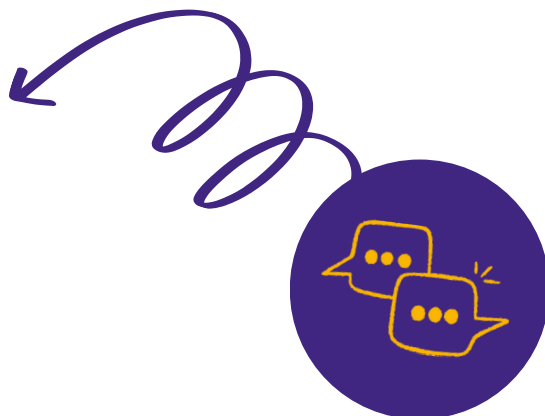
Lors de ce premier échange, le futur explorateur expose sa demande et ses attentes à l'expert qui l'accompagnera tout au long de son bilan.

Les objectifs - phase 1

- Analyser la demande et les besoins de l'explorateur.
- Déterminer le format le plus adapté à sa situation et ses besoins.
- Définir conjointement les modalités de déroulement du bilan.

Modalités : Entretien individuel sans frais, ni engagement.

Durée : 45 minutes à 1 heure.



02 PHASE D'INVESTIGATION

Phase définie dans l'Article L. 6313-4 du code du travail.

Les objectifs - phase 2

- Approfondir la connaissance de soi.
- Se réapproprier son image.
- Analyser les motivations et intérêts professionnels et personnels.
- Identifier les compétences, les aptitudes professionnelles et personnelles.
- Étudier la transférabilité des compétences et des acquis professionnels.
- Construire un projet professionnel et en vérifier la pertinence.
- Elaborer une ou plusieurs alternatives.





Les étapes - phase 2



BILAN PERSONNEL

- Auto-évaluation de la personnalité et investigation auprès de l'entourage personnel et professionnel.
- Identification des points d'appui et des axes d'amélioration.

Modalités : entretiens individuels, questionnaires sur la personnalité, documents de réflexion et de formalisation.

Durée : Entre 4 et 6 heures.



BILAN ET INTERÊTS PROFESSIONNELS

- Analyse de l'activité.
- Élaboration du portefeuille de compétences.
- Étude de la transférabilité des compétences et des acquis professionnels.
- Identification des intérêts professionnels.

Modalités : entretiens individuels, étude des fiches métiers...

Durée : Environ 2 heures.



CONSEIL EN IMAGE

- Colorimétrie et morphologie du visage.
- Morphologie du corps et accessoires.
- Style vestimentaire .

Modalités : questionnaires entretiens individuels avec une experte de l'image.

Durée : 6 heures.



ÉLABORATION D'UN PROJET PROFESSIONNEL

- Travail approfondi sur les « idées métiers ».
- Réalisation d'entretiens conseils et d'enquêtes métiers.
- Construction d'un projet professionnel (une ou plusieurs alternatives).

Modalités : entretiens individuels, recherche METIERS & investigation terrain.

Durée : Environ 8 heures.

03 PHASE DE CONCLUSION

Phase définie dans l'Article L. 6313-1 du code du travail.

Les objectifs - phase 3

- S'appropriier les résultats détaillés de la phase d'investigation.
- Recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels.
- Mettre en oeuvre les conseils en image proposés afin d'affirmer son image et de l'adapter au projet professionnel.
- Prévoir les principales modalités et étapes du projet professionnel, dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi à 6 mois avec votre expert en bilan de compétences.

La phase de conclusion se termine par la présentation d'un **document de synthèse** qui reprend les résultats du bilan. Ces résultats sont la **seule propriété de l'explorateur**. Ils ne peuvent donc être communiqués à un tiers qu'avec son accord.

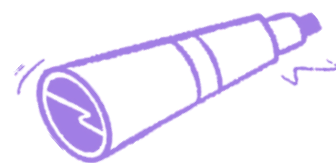
Modalités : entretien individuel, travail d'appropriation et de formalisation.

Durée : Entre 2 et 4 heures.

Quoi de mieux qu'un virage
pour se remettre dans la
bonne direction ?

Le suivi

Un questionnaire vous sera envoyé par mail 6 mois après la fin de votre bilan. Ce questionnaire a pour but de faire un point sur la mise en œuvre du projet professionnel identifié lors du bilan. En parallèle de ce questionnaire, il vous est proposé de fixer un entretien individuel de suivi avec la personne en charge de votre accompagnement, en face à face ou à distance.



Méthodologie

La méthodologie du bilan de compétences a été élaborée par des professionnels de l'orientation et des psychologues du travail. Nous avons à cœur de faire évoluer nos pratiques afin de répondre au mieux aux besoins de nos explorateurs.

Nous nous inscrivons ainsi dans une **démarche d'amélioration continue** : veille sur les outils et les approches pédagogiques, remise en question régulière des méthodes de travail, échanges de pratiques, formations, etc.



Durée et tarif de l'intervention

Durée totale du bilan de compétences : 24 heures

Tarif : 2 200 € net de taxe (TVA non applicable selon l'art. 261.4.4 a du CGI).

**Une carrière est une quête.
Laissez-nous vous guider dans la vôtre !**

Organisme de formation enregistré sous le n° 72 33 08 629 33.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Notre organisme est certifié QUALIOP1 au titre de la catégorie : bilan de compétences.

